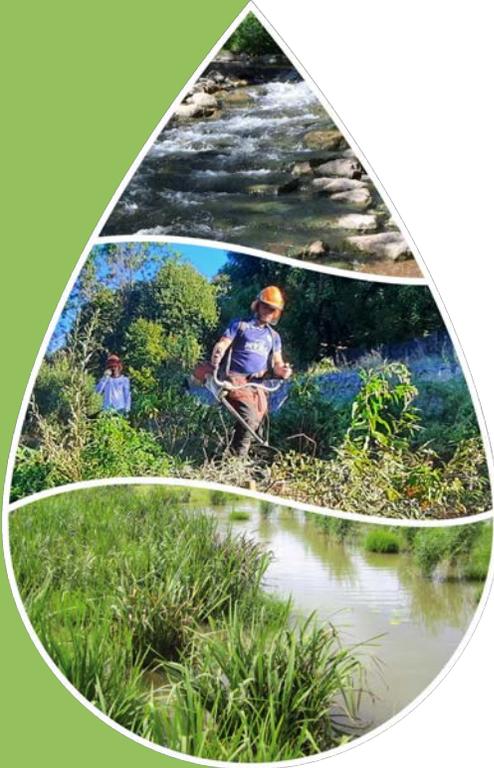


# Plan de gestion du lit et des berges des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron 2024-2028

—  
Diagnostic et programme  
d'intervention 2024

27 février 2024

Commune de Saint-Genis-les-Ollières



**Ce dossier présente un diagnostic des cours d'eau présents sur votre commune, ainsi que la programmation des interventions que va conduire le Sagyrc en 2024, en cohérence avec le Plan de gestion du lit et des berges des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron.**

- **Le diagnostic est cartographié autour de 4 thèmes,** qui constituent les principales problématiques à traiter :
  - Érosion, incision et ensablement du lit et des berges
  - Déchets et espèces exotiques envahissantes (renouée du Japon)
  - Ripisylves, bois morts et ouvrages
  - Axes d'écoulements principaux, zones humides et retenues collinaires

- **La programmation 2024 présente les secteurs des cours d'eau de votre commune et les actions envisagées cette année.**

La carte présente également le découpage des cours d'eau de votre commune en tronçons numérotés, pour faciliter vos échanges avec le Sagyrc.

*Merci à vous de consulter ces documents et, si nécessaire, de nous faire remonter des informations, des constats que vous auriez faits sur le terrain, ou des questions.*

- **L'implication collective dans l'entretien de nos rivières est indispensable pour les maintenir en bonne santé dans le contexte du réchauffement climatique.**

### Le plan de gestion du lit et des berges des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron

Document « cadre » du Sagyrc ce plan de gestion est l'outil de diagnostic, de programmation et de suivi de l'ensemble des actions d'entretien sur le lit et les berges des cours d'eau mises en œuvre par le Sagyrc.

Il fixe les objectifs et les actions envisagées sur la période 2024-2028.

Ces objectifs sont repris dans un atlas cartographique multithématique accompagné de fiches actions qui constituent le cœur du plan de gestion, disponible dans la rubrique documentation du site [riviere-yzeron.fr](http://riviere-yzeron.fr).

Ce dossier est une synthèse du Plan de gestion sur votre commune.

### Vos interlocuteurs au Sagyrc

**Yohan Bruyas**  
Technicien de Rivière  
06 09 87 38 09  
[y.bruyas@sagyrc.fr](mailto:y.bruyas@sagyrc.fr)

**Cyril Laplace**  
Ingénieur GEMAPI  
06 46 45 37 41  
[c.laplace@sagyrc.fr](mailto:c.laplace@sagyrc.fr)

## Glossaire

**Bassin versant** Ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau principal et ses affluents, lesquels convergent vers un même point de sortie appelé exutoire. Dans le cas de l'Yzeron, toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières qui rejoignent l'Yzeron qui se jette dans le Rhône à Oullins.

**Ripisylve** Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve. Les ripisylves sont des lieux d'échanges permanents entre les arbres, les plantes, l'eau et les animaux. Elles contribuent aussi au maintien des berges et jouent un rôle d'épurateur et de prévention des crues.

**Valeur fonctionnelle de la ripisylve** La valeur fonctionnelle exprime les fonctions de la ripisylve : abris pour la faune et la flore, corridor et écotone, zone tampon, épuration, ombrage de la lame d'eau... Elle est estimée sommairement à partir de leur largeur ainsi que de leur degré de connexion au cours d'eau. Les autres paramètres comme la surface, la diversité ou encore l'âge des peuplements ne sont pas pris en compte.

**Largeur de la ripisylve** Largeur des formations boisées des cours d'eau estimée en partant du pied de berge. La largeur de la ripisylve est un élément incontournable à recenser, en effet elle implique une notion de corridor biologique indispensable à certaines espèces faunistiques et floristiques.

**Connexion de la ripisylve** Les ripisylves qualifiées de perchées, c'est-à-dire en hauteur par rapport au niveau du cours d'eau, sont déconnectées du milieu. Concrètement, toute ripisylve située à 2 mètres ou plus du niveau habituel des eaux courantes est considérée comme déconnectée. Sont aussi considérées comme déconnectées les ripisylves situées derrière des digues ou des ouvrages pérennes.

**Renouée du Japon** Espèce invasive la plus problématique en bord de cours d'eau. Son développement exponentiel, sa densité, sa hauteur, font qu'elle domine toutes les espèces herbacées ou arbustives présentes à proximité.

**Bois mort** Amas de branches mortes constituant un élément écologique important des cours d'eau (caches, zones refuge,...). La nécessité ou non de sa suppression du lit des cours d'eau a aussi été diagnostiquée afin d'établir une gestion la plus cohérente possible suivant les enjeux.

**Risques hydrauliques sur les ouvrages** Sur le bassin versant de l'Yzeron, certains ouvrages comme les ponts ou les sections busées sont considérés à risques du fait de leur forte probabilité d'obstruction lors de crues notamment. De ce fait, en amont de ces ouvrages, laisser un volume de bois mort trop important dans le lit mineur peut représenter un risque potentiel.

**Intérêt du bois mort tous enjeux confondus** Les enjeux sont assez divergents quant à sa conservation dans le lit mineur. Il apparaît donc judicieux de définir un enjeu global prenant en compte à la fois les enjeux piscicoles mais aussi ceux en termes d'ouvrages.

**Érosion de la berge** Ensemble des phénomènes qui enlèvent des matériaux à la surface d'une berge. Phénomène naturel généralement provoqué par le courant de la rivière.

**Incision du lit** Enfoncement généralisé du fond du lit d'un cours d'eau. L'incision est un phénomène récurrent sur notre territoire, certains tronçons étant par endroit enfoncés sur plusieurs mètres suite au déstockage régulier de matériaux consécutifs aux crues. Ce phénomène induit une déstabilisation des berges et donc de la ripisylve, mais aussi un ensablement important du cours d'eau à l'aval.

**Ensablement du lit et des berges** Ce phénomène est général sur le bassin versant de l'Yzeron. Il est particulièrement problématique pour la faune piscicole. En effet, une trop forte présence de sable implique un colmatage des frayères, un appauvrissement des caches et zones de refuges.

**Atterrissement** Désigne un amas de terre, de sable, de graviers ou de galets apporté par les eaux et qui s'est formé par sédimentation dans le lit du cours d'eau.

**Seuil** Ouvrage qui barre tout ou partie du lit mineur. Ils sont problématiques dès lors que leur hauteur est supérieure à 30 cm. Ils pénalisent notamment les salmonidés dont la Truite Fario qui a besoin de remonter les cours d'eau pour assurer sa reproduction et trouver des eaux moins chaudes et plus oxygénées.

**Zones humides** Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, dont la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces espaces sont porteurs d'une biodiversité riche avec d'innombrables espèces de plantes et d'animaux. Les zones humides constituent un moyen reconnu pour maintenir le bon état écologique des eaux et mieux gérer les crues. Elles favorisent le stockage de l'eau dans les nappes phréatiques, soutiennent les débits des cours d'eau et disposent d'une fonction d'épuration de l'eau. Lors des chaleurs estivales, les zones humides sont des îlots de fraîcheur pour les animaux et les populations. Enfin, elles contribuent fortement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en stockant deux fois plus de carbone que l'ensemble des forêts de la planète.

**Axes d'écoulement** Ce sont des axes préférentiels de ruissellement. Ils représentent une zone de concentration des écoulements sur un territoire donné ou un bassin versant.

Le linéaire d'axe d'écoulement correspond à une ligne de collecte des eaux qui s'écoule en surface et rejoint les points bas topographiques. À titre d'exemple, les axes d'écoulements peuvent être naturels (fond de talweg...) ou artificiels quand il s'agit de routes. Le dessin des axes d'écoulement a été réalisé à partir des couches LIDAR de l'IGN.

**Retenue** Toutes les installations ou ouvrages permettant de stocker de l'eau (retenues collinaires, plans d'eau,) quel que soit leur mode d'alimentation (cours d'eau, nappe,...) et quelle que soit leur finalité (agricole, soutien à l'étiage, ..).

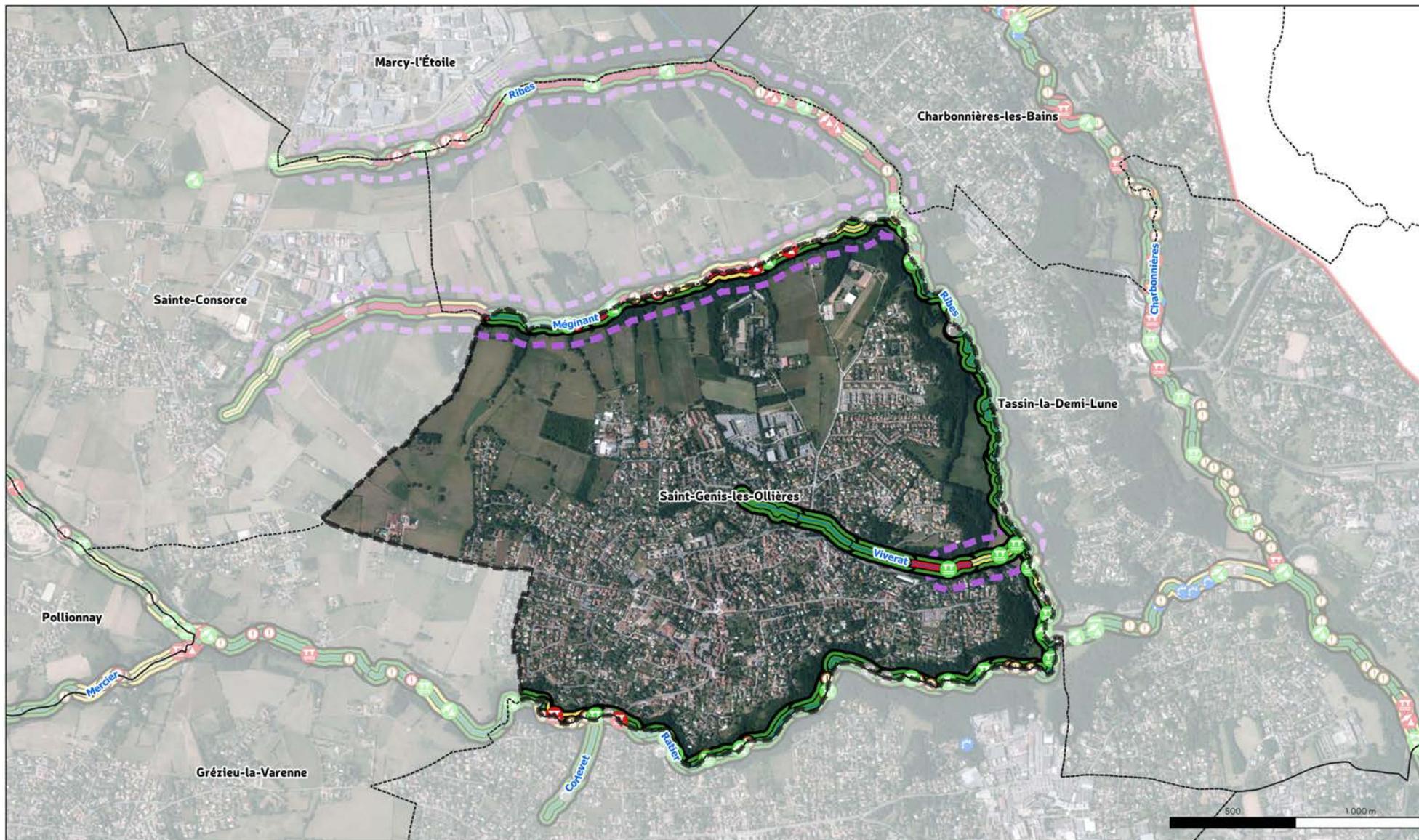


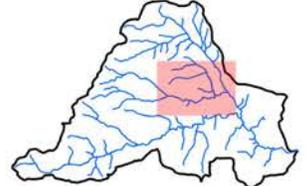
## DIAGNOSTIC

# Érosion, incision et ensablement du lit et des berges

Plan de gestion  
du lit et des berges  
des cours d'eau du Bassin  
versant de l'Yzeron

2024-2028



ENSABLEMENT DU LIT (trait épais sous la couche incision)	INCISION DU LIT (trait superposé au cours d'eau)	ETAT DU LIT ET DES BERGES (rive gauche et/ou rive droite)	OUVRAGES	REJETS	
Niveau d'ensablement  Nul ou faible  Moyen  Important	Niveau d'incision  Nul ou faible  Moyen  Important Tronçon sensible à l'incision 	 Incision ponctuelle majeure du lit  Erosion ponctuelle majeure des berges  Piétinement (bovins ou autres)  Atterrissement ponctuel majeur	 Pont*  Impact faible ou nul  Impact fort  Seuil*  Impact faible ou nul  Impact fort * : impact de l'ouvrage sur l'ensablement	 Rejet déversoir d'orage et eaux pluviales  Déversoir d'orage  Rejet d'eaux pluviales  Rejet STEP  Rejet dont origine inconnue	



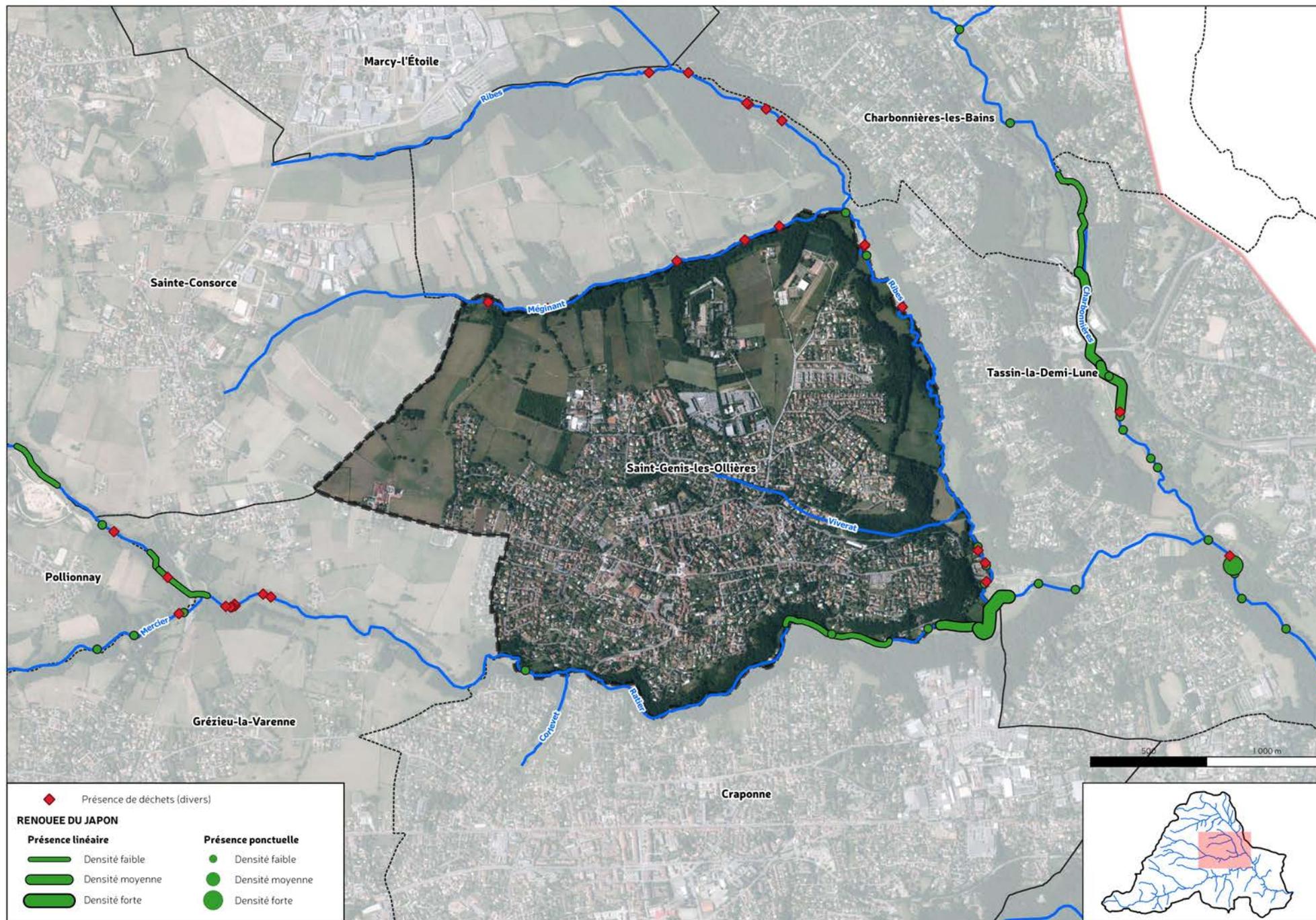


## DIAGNOSTIC

# Déchets et espèces exotiques (Renouée du Japon)

Plan de gestion  
du lit et des berges  
des cours d'eau du Bassin  
versant de l'Yzeron

2024-2028



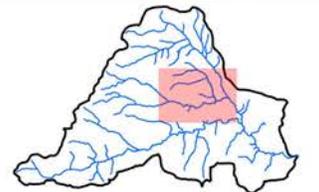
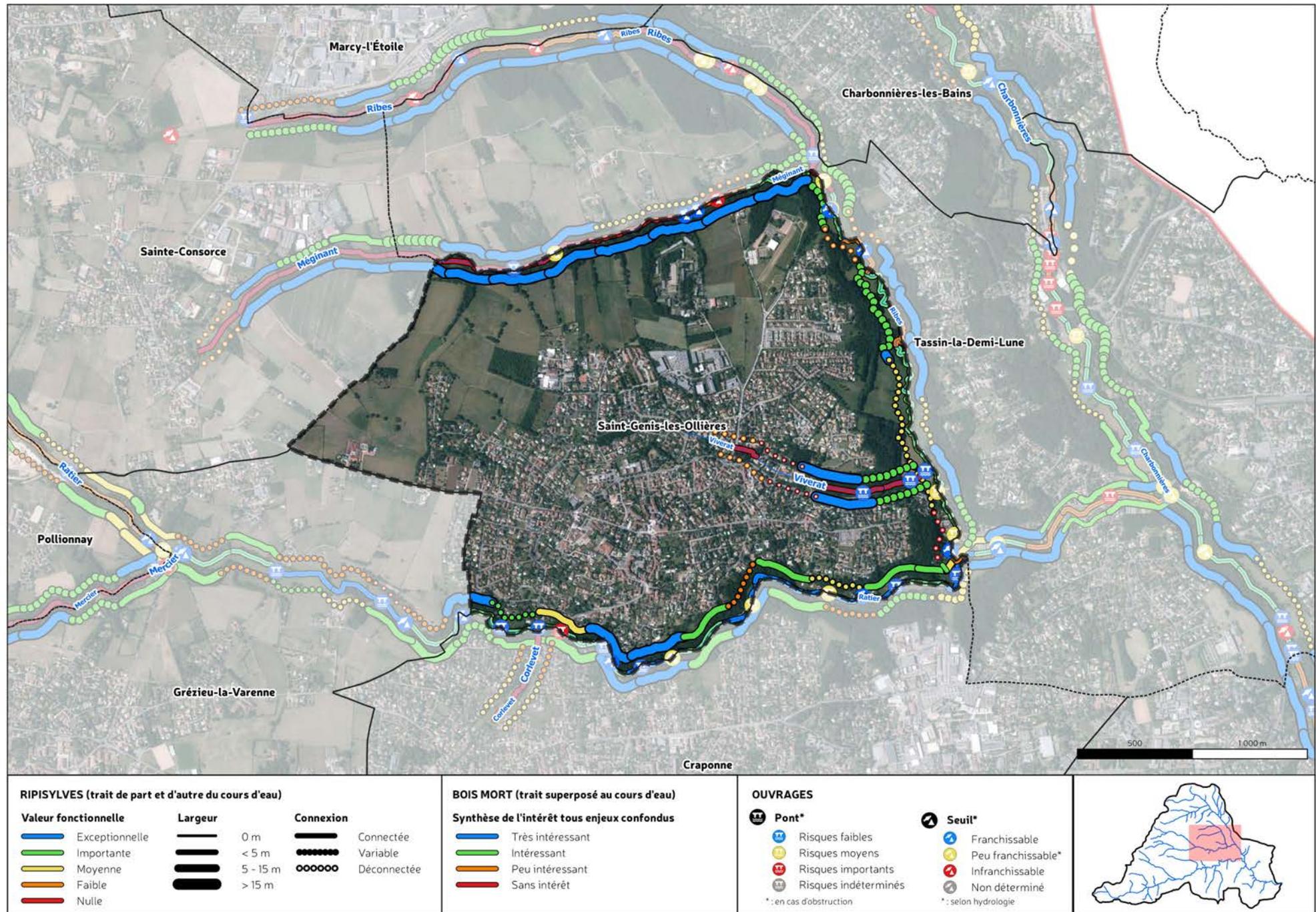


## DIAGNOSTIC

# Ripisylves, bois mort et ouvrages

Plan de gestion  
du lit et des berges  
des cours d'eau du Bassin  
versant de l'Yzeron

2024-2028



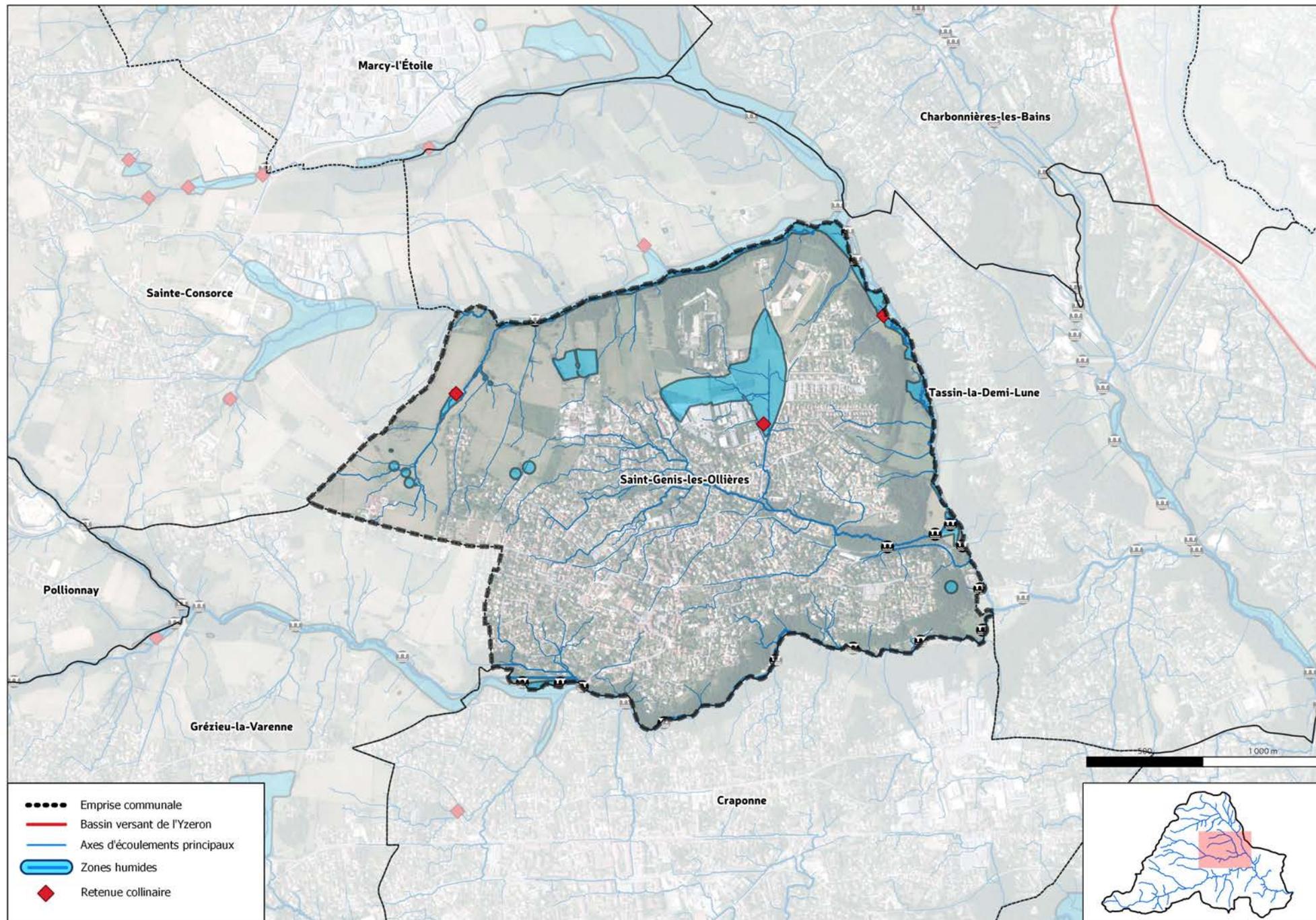


## DIAGNOSTIC

# Axes d'écoulement principaux, zones humides et retenues collinaires

Plan de gestion du lit et des berges des cours d'eau du Bassin versant de l'Yzeron

2024-2028



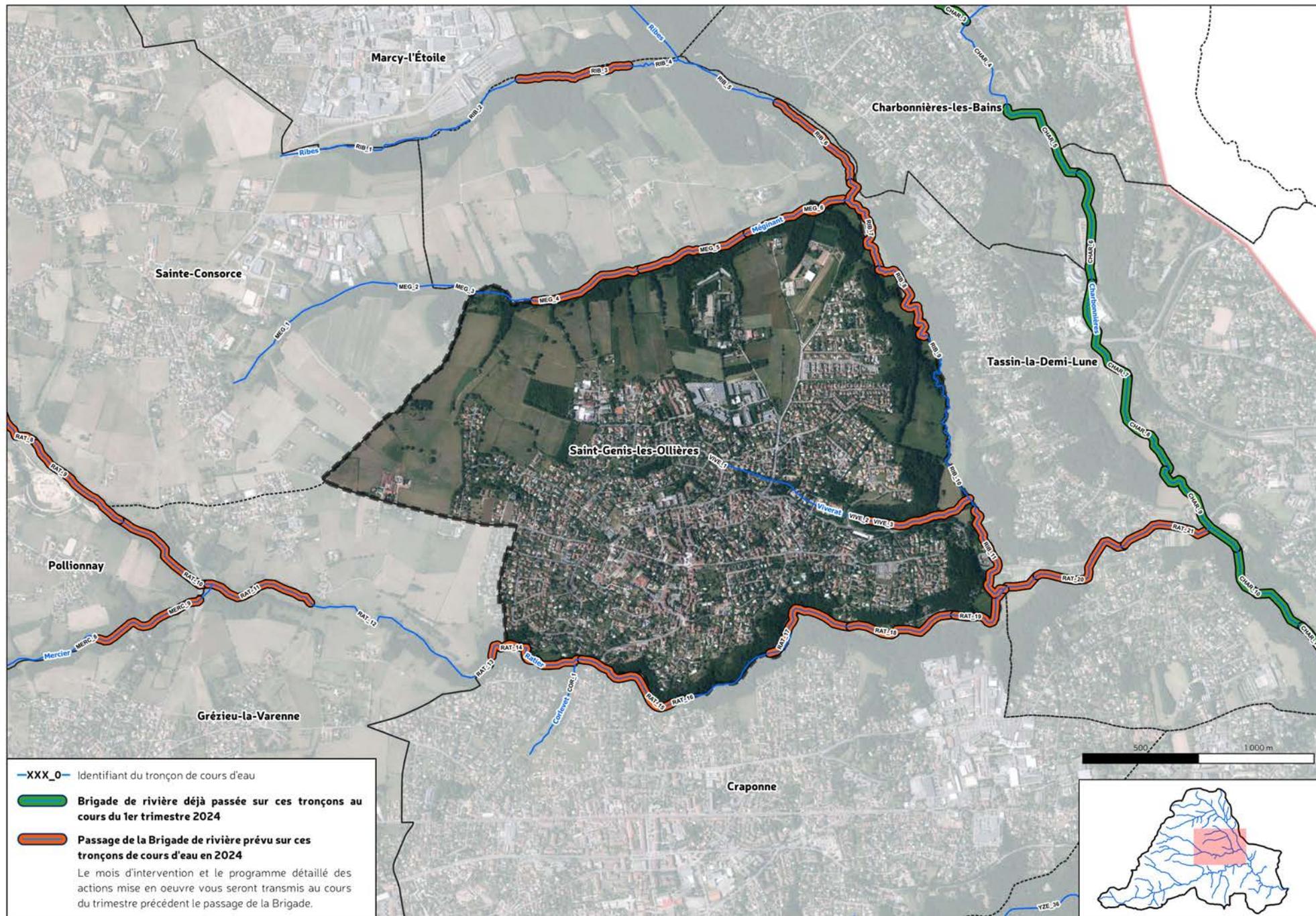


## ACTIONS

# Programmation de l'entretien du lit et des berges des cours d'eau en 2024

Plan de gestion du lit et des berges des cours d'eau du Bassin versant de l'Yzeron

2024-2028





Le plan de gestion 2024-2028, défini à l'échelle du bassin versant, combine d'une part un diagnostic du fonctionnement physique des cours d'eau et d'autre part un plan d'action d'entretien du lit des rivières durant cette période. Le Sagyrc planifie les actions sur l'ensemble des cours d'eau du territoire, avec l'objectif ambitieux d'intervenir sur chaque tronçon, à minima 1 fois, sur la durée du plan de gestion.

## ACTIONS

Liste des interventions prévisionnelles sur la commune de SAINT-GENIS-LES-OLLIERES, par tronçons de cours d'eau, pour l'année 2024

Identifiant du tronçon	Code de l'action	Nom de l'action	Actions prévisionnelles en 2024
MEG_04	B9	Bois mort et embâcles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enlèvement/Découpe des embâcles provoquant un seuil infranchissable et cloisonnant le milieu à enjeux piscicoles avec revalorisation sur place.</li> </ul>
	B12	Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte et ramassage.</li> </ul>
	B11	Piétinement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication/Sensibilisation, auprès des Propriétaires.</li> </ul>
MEG_05	B9	Bois mort et embâcles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enlèvement/Découpe des embâcles provoquant un seuil infranchissable et cloisonnant le milieu à enjeux piscicoles avec revalorisation sur place.</li> </ul>
	B12	Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte et ramassage.</li> </ul>
	B11	Piétinement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication/Sensibilisation, auprès des Propriétaires.</li> </ul>
MEG_06	B9	Bois mort et embâcles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enlèvement/Découpe des embâcles provoquant un seuil infranchissable et cloisonnant le milieu à enjeux piscicoles avec revalorisation sur place.</li> </ul>
	B12	Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte et ramassage.</li> </ul>
RAT_14	B6	Renouée du Japon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrachage et Fauchage.</li> </ul>
RAT_15	B9	Bois mort et embâcles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enlèvement/Découpe des embâcles provoquant un seuil infranchissable et cloisonnant le milieu à enjeux piscicoles avec revalorisation sur place.</li> </ul>
	B5	Espèces indésirables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abattages sélectifs des espèces indésirables, avec dévitalisation de la souche, afin de favoriser le développement d'espèces indigènes plus adaptées aux cours d'eau.</li> <li>Plantation d'essences indigènes adaptées au milieu afin de créer de la concurrence.</li> <li>Sensibilisation des riverains à la gestion des espèces indésirables.</li> </ul>
	O1	Ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enlèvement systématique du bois mort ou des arbres à risque en amont direct des ouvrages et des agglomérats de matériaux, pouvant obstruer les ouvertures.</li> </ul>
	B9	Bois mort et embâcles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enlèvement/Découpe des embâcles provoquant un seuil infranchissable et cloisonnant le milieu à enjeux piscicoles avec revalorisation sur place.</li> </ul>
RAT_17	B5	Espèces indésirables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abattages sélectifs des espèces indésirables, avec dévitalisation de la souche, afin de favoriser le développement d'espèces indigènes plus adaptées aux cours d'eau.</li> <li>Plantation d'essences indigènes adaptées au milieu afin de créer de la concurrence.</li> <li>Sensibilisation des riverains à la gestion des espèces indésirables.</li> </ul>
	B6	Renouée du Japon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrachage et Fauchage.</li> </ul>



Le plan de gestion 2024-2028, défini à l'échelle du bassin versant, combine d'une part un diagnostic du fonctionnement physique des cours d'eau et d'autre part un plan d'action d'entretien du lit des rivières durant cette période. Le Sagyrc planifie les actions sur l'ensemble des cours d'eau du territoire, avec l'objectif ambitieux d'intervenir sur chaque tronçon, à minima 1 fois, sur la durée du plan de gestion.

## ACTIONS

Liste des interventions prévisionnelles sur la commune de SAINT-GENIS-LES-OLLIERES, par tronçons de cours d'eau, pour l'année 2024

Identifiant du tronçon	Code de l'action	Nom de l'action	Actions prévisionnelles en 2024
RAT_17	B6	Renouée du Japon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrachage et Fauchage.</li> </ul>
	B9	Bois mort et embâcles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enlèvement/Découpe des embâcles provoquant un seuil infranchissable et cloisonnant le milieu à enjeux piscicoles avec revalorisation sur place.</li> </ul>
RAT_18	B5	Espèces indésirables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattages sélectifs des espèces indésirables, avec dévitalisation de la souche, afin de favoriser le développement d'espèces indigènes plus adaptées aux cours d'eau.</li> <li>• Plantation d'essences indigènes adaptées au milieu afin de créer de la concurrence.</li> <li>• Sensibilisation des riverains à la gestion des espèces indésirables.</li> </ul>
	O1	Ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enlèvement systématique du bois mort ou des arbres à risque en amont direct des ouvrages et des agglomérats de matériaux, pouvant obstruer les ouvertures.</li> </ul>
	B6	Renouée du Japon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrachage et Fauchage.</li> </ul>
	B4	Taillis ou cépées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépressage des tiges par sélection de 1 brin sur 2 suivant les souches.</li> <li>• Recépage complet de certaines souches trop vieillissantes.</li> </ul>
	B8	Zones de frayères	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance concernant les activités humaines et le colmatage potentiel des frayères.</li> <li>• Diversification des écoulements par de petits aménagements rustiques type épis, mise en place de souches, sur des secteurs potentiellement intéressants mais ensablés.</li> </ul>
RAT_19	O5	Aménagement rustique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'ouvrages rustiques (peignes, tunage, petits seuils en bois, épis...) à définir selon le contexte et les enjeux. Ces aménagements pourront être réalisés par la Brigade de rivière ou l'AAPPMA.</li> </ul>
	B9	Bois mort et embâcles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enlèvement/Découpe des embâcles provoquant un seuil infranchissable et cloisonnant le milieu à enjeux piscicoles avec revalorisation sur place.</li> </ul>
	B5	Espèces indésirables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattages sélectifs des espèces indésirables, avec dévitalisation de la souche, afin de favoriser le développement d'espèces indigènes plus adaptées aux cours d'eau.</li> <li>• Plantation d'essences indigènes adaptées au milieu afin de créer de la concurrence.</li> <li>• Sensibilisation des riverains à la gestion des espèces indésirables.</li> </ul>
	B6	Renouée du Japon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrachage et Fauchage.</li> </ul>
	O3	Seuil aménagé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre l'évolution des aménagements après les crues significatives.</li> </ul>
	B8	Zones de frayères	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance concernant les activités humaines et le colmatage potentiel des frayères.</li> <li>• Diversification des écoulements par de petits aménagements rustiques type épis, mise en place de souches, sur des secteurs potentiellement intéressants mais ensablés.</li> </ul>



Le plan de gestion 2024-2028, défini à l'échelle du bassin versant, combine d'une part un diagnostic du fonctionnement physique des cours d'eau et d'autre part un plan d'action d'entretien du lit des rivières durant cette période. Le Sagyrc planifie les actions sur l'ensemble des cours d'eau du territoire, avec l'objectif ambitieux d'intervenir sur chaque tronçon, à minima 1 fois, sur la durée du plan de gestion.

## ACTIONS

Liste des interventions prévisionnelles sur la commune de SAINT-GENIS-LES-OLLIERES, par tronçons de cours d'eau, pour l'année 2024

Identifiant du tronçon	Code de l'action	Nom de l'action	Actions prévisionnelles en 2024
RIB_07	B9	Bois mort et embâcles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enlèvement/Découpe des embâcles provoquant un seuil infranchissable et cloisonnant le milieu à enjeux piscicoles avec revalorisation sur place.</li> </ul>
	B5	Espèces indésirables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abattages sélectifs des espèces indésirables, avec dévitalisation de la souche, afin de favoriser le développement d'espèces indigènes plus adaptées aux cours d'eau. Plantation d'essences indigènes adaptées au milieu afin de créer de la concurrence. Sensibilisation des riverains à la gestion des espèces indésirables.</li> </ul>
	O1	Ouvrages hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enlèvement systématique du bois mort ou des arbres à risque en amont direct des ouvrages et des agglomérats de matériaux, pouvant obstruer les ouvertures.</li> </ul>
RIB_08	B6	Renouée du Japon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrachage et Fauchage.</li> </ul>
	O3	Seuil aménagé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre l'évolution des aménagements après les crues significatives.</li> </ul>
RIB_11	O3	Seuil aménagé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre l'évolution des aménagements après les crues significatives.</li> </ul>
	H2	Arbres dépérissant ou instables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abattage des sujets dangereux, en amont immédiat d'ouvrages. Recépage des sujets dépérissant après diagnostic, afin de rajeunir les cépées.</li> </ul>
	B12	Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte et ramassage.</li> </ul>
	B6	Renouée du Japon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrachage et Fauchage.</li> </ul>
VIVE_03	B2	Ripisylve vieillissante	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abattages/recépages sélectifs des arbres en fin de vie, avec dans la mesure du possible, avec l'accord du riverain, la conservation du fut en sommet de berge pour que les insectes sapro-xylophages terminent leur cycle larvaire. Plantations d'essences indigènes et adaptées au milieu et au contexte (frênes, aulnes, chênes...) en remplacement des arbres abattus.</li> </ul>
	H6	Site renaturé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recépage de la végétation arbustive.</li> </ul>